

# SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc.

Secrétaire de Séance : M. Perreal

**Présents** : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Meresse, Vernaz, MM. Ameno, Vesin, Deville

**Excusés** : Mme Rivollier (pouvoir à M. Duparc), M. Aymont (pouvoir à M. Perreal)  
Mmes Fallot, Amorin, M. Carlod

**Absents** : Mmes Dalmedo, Bigot

## Ordre du Jour :

### **1- Désignation du secrétaire de séance**

### **2- Emprunt Centre de loisirs**

#### **- Compte-rendu d'activités -**

### **1- Désignation du secrétaire de séance**

M. Perreal est désigné secrétaire de séance.

### **2- Emprunt centre de loisirs**

M. le Maire expose au conseil municipal que la construction du centre de loisirs et de la cantine scolaire commencera au mois de mars 2019. Pour financer ce projet, la commune doit contracter un emprunt de 3 000 000 €. Actuellement, les taux d'intérêt sont encore relativement bas, mais une hausse est prévue au mois de novembre.

Deux établissements bancaires ont été sollicités : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Ils proposent des emprunts sur 15 ou 20 ans.

Le conseil municipal de Collonges, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est**, dont la proposition est la plus favorable, un emprunt de 3 000 000 d'euros. DIT que les caractéristiques de l'emprunt sont :

- Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
- Montant du capital emprunté : 3 000 000 euros
- Durée d'amortissement : 180 mois
- Taux d'intérêt : 1.37 %
- Frais de dossier : 1 700,00 euros
- Périodicité retenue : mensuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Et autorise M. le Maire à signer les documents concernant cet emprunt.

La séance est levée à 20h30.